

*M. 1570*  
*G. Smets. La Faculté de la Sorbonne.*

**UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES**

---

**SÉANCE SOLENNELLE DE RENTRÉE**

DU 15 OCTOBRE 1931

---

**RAPPORT**

DE

M. JEAN SERVAIS, président du Conseil d'administration

ET

**DISCOURS**

DE

M. GEORGES SMETS, recteur de l'Université



Bibliothèque Maison de l'Orient



151457

ÉDITION DE L'UNIVERSITÉ

1931

# La situation de l'Université pendant la XCVII<sup>e</sup> année académique

PAR

M. JEAN SERVAIS,

Président du Conseil d'Administration de l'Université.

---

Rapport présenté à la séance solennelle de rentrée, le 15 octobre 1931

---

Nous pouvons nous rendre le témoignage que durant l'année académique 1930-1931, l'activité de notre institution a été féconde. Les détails en seront exposés dans le Rapport annuel et vous me saurez gré de ne pas en fatiguer en ce moment votre attention.

Le Conseil a eu l'honneur et le précieux avantage d'appeler dans son sein à titre de membres permanents deux bienfaiteurs de l'Université, MM. Tournay-Solvay et Werner, tandis que comme représentant de la Province de Brabant, M. le Député permanent Defrenne y prenait la place du regretté M. Richard.

Notre corps professoral s'est complété par l'appel entendu que nous avons fait soit à de jeunes savants, dont le court passé déjà riche est un sûr garant de l'avenir, comme MM. Lepage et Godeau, a qui a été confiée la lourde succession de M. le Professeur Brand atteint par la limite d'âge et nommé professeur honoraire, soit à des personnalités éminentes comme M. le Procureur général Marzorati.

Le cours libre de droit luxembourgeois institué par la faculté de droit a été fait avec distinction par deux juristes luxembourgeois, MM. Hammes et Weber.

Nos nombreuses conférences universitaires et nos conférences de politique internationale, toutes suivies par nos étudiants et un public attentif nous ont permis de produire à notre tribune

à côté d'une éminente personnalité belge, des savants étrangers, dont la présence parmi nous a attesté une fois de plus les sympathies et l'autorité que nous avons acquises au dehors.

Parmi nos conférenciers étrangers, M. Pierre Roussel, directeur de l'École française d'Athènes, a, par une conférence sur Délos, inauguré les travaux de la fondation archéologique de l'U. L. B. créée pour promouvoir en Belgique l'étude de l'archéologie et que ses premiers pas ont engagée dans la voie du succès.

Les sympathies de l'étranger pour notre institution se sont manifestées encore par l'accueil fait à ceux de nos professeurs qui, soit comme professeur d'échange, soit à titre privé, ont été porter notre enseignement, en France, en Espagne, aux Etats-Unis et par les précieuses distinctions octroyées à M. le Professeur Ansiaux, nommé docteur honoris causa de l'Université de Paris et à M. le Professeur Mahaim, Directeur de notre Institut de Sociologie, élu membre de l'Académie des Sciences morales et politiques de l'Institut de France et récemment président du B. I. T., éclatant hommage rendu à un homme d'une haute intelligence, particulièrement avertie des problèmes que pose notre état social et soucieuse de leur donner des solutions équitables et justes.

Nous avons vu avec satisfaction d'importantes institutions scientifiques étrangères appeler l'U. L. B. à se faire représenter auprès d'elles dans des circonstances solennelles.

Nous ont représentés : M. le Professeur Leclère aux fêtes du IV<sup>e</sup> centenaire du Collège de France; M. le Professeur Stroobant aux cérémonies de la célébration du centenaire de la découverte de l'induction électromagnétique par Faraday (Londres); M. le Professeur Van Cauwenberghe aux cérémonies du Centenaire de la Royal Institution à Londres; M. le Professeur Dupréel au Congrès de l'Histoire des sciences et de la technologie à Londres; M. le Professeur Boisacq au II<sup>e</sup> Congrès de linguistique à Genève; MM. les Professeurs Hauman et Robert à l'Assemblée générale de l'Union géographique à Paris.

Enfin c'est jusqu'aux confins du monde que la gloire du Professeur Piccard et de M. Kipfer a porté le nom de l'Université libre de Bruxelles. Ils ont ouvert à l'exploration scientifique et à la science elle-même un champ nouveau et fécond d'exploration. Simplement, avec une tranquille audace, conscients du

danger mais aussi de la valeur du résultat dont il était le prix, ils sont partis et après une inoubliable journée d'angoisse, le cri de triomphe sorti de nos poitrines oppressées a salué leur succès.

A ce rayonnement de l'Université au dehors avait puissamment collaboré notre grand, notre brave Brachet.

Brachet, Vauthier, Slosse, trois supports essentiels de notre institution que nous avons perdus. Slosse, le modeste, confiné dans son laboratoire, a donné à la chimie biologique une orientation nouvelle; il l'a professée avec autorité et talent; il a formé des élèves dignes de lui; il laisse d'importants travaux.

Maurice Vauthier et Brachet ont aussi par leur enseignement largement contribué au renom de l'Université; de nombreuses générations d'étudiants ont subi l'empreinte de leurs puissantes personnalités. Tous deux dans l'administration de l'Université, nous ont rendu d'inappréciables services. Vauthier a eu le périlleux honneur de la diriger en qualité de président du Conseil; son aménité, son intelligence si vive et si pénétrante, son sens infaillible du juste et de l'opportunité lui ont rendu aisé à supporter un fardeau dont nul mieux que son successeur ne connaît le poids.

Juriste éminent, spécialisé dans l'étude du droit administratif, du droit public et de l'économie politique, il mit sa science et son expérience au service du Pays dans les conseils du gouvernement.

La belle carrière si inopinément et si cruellement interrompue qu'il a suivie a jeté un lustre de plus sur un nom que trois générations de juristes ont inscrit en caractères ineffaçables dans les fastes de l'Université.

En lui s'incarnait cette bourgeoisie bruxelloise à l'esprit ouvert au progrès, tolérante, ennemie des solutions extrêmes, éprise d'art.

En Brachet se perpétuait la race paysanne des marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse, fortifiée par des siècles de dur labeur et de luttes contre un sol avare et un climat inclément. De puissante et large carrure, tout son être respirait l'intelligence, la fermeté, la bonté, le dévouement. A lui, il n'a jamais songé; pour les autres, pour notre institution, pour ses élèves qui l'adoraient, pour la science il s'est toujours dépensé sans compter.

Au Bureau, au Conseil, son avis modestement exprimé était écouté avec une respectueuse déférence.

Il a professé avec une maîtrise sans égale l'anatomie et la biologie. Son enseignement fut fréquemment sollicité à l'étranger, en France et aux États-Unis. Les livres qu'il a publiés restent comme des monuments de sa riche activité et des progrès qu'il a fait accomplir à cette recherche de la source de la vie, palpitante énigme posée à l'Humanité comme la marque de sa faiblesse, mais que des hommes comme lui, suivant la voie qu'il a tracée, résoudront un jour.

Oh ! Messieurs, qu'une institution puisse rappeler dans son sein des caractères et des esprits comme ceux-là, n'est-ce pas la meilleure consécration de sa force et de sa puissance.

Là ne s'arrête pas hélas la liste de nos deuils.

Nous avons perdu aussi deux savants éminents attachés à notre Université à titre de docteur honoris causa, le grand juriste qu'était M. Génestal du Chaumeil et M. Eugène Hubert, l'éminent professeur d'histoire de l'Université de Liège.

Nous déplorons la mort et nous gardons le reconnaissant souvenir de M. Dollo, professeur honoraire de la faculté des sciences ; de M. J.-B. Coppez, de M. Lorthioir, tous deux professeurs honoraires de la faculté de médecine. M. Dollo doué d'un talent exceptionnel d'exposition, professa avec une précision et une clarté étonnantes le cours de paléontologie ; plusieurs corps étrangers en l'appelant dans leur sein avaient reconnu ses mérites.

M. J.-B. Coppez après une jeunesse laborieuse et difficile, avait à force de travail et de persévérance, conquis le diplôme de médecin. Il se spécialisa dans l'étude de l'ophtalmologie, fonda le service d'ophtalmologie des hôpitaux de Bruxelles et le premier enseigna cette partie de la science médicale à notre Université.

M. Lorthioir avait donné un essor particulier à la chirurgie infantile. Il est mort au moment où il allait présider à Lisbonne la réunion de la Société Internationale de Chirurgie. C'était la consécration d'une belle carrière chirurgicale et un hommage rendu à un caractère plein d'aménité.

M. le Député permanent Richard qui siégeait au Conseil en qualité de représentant de la province de Brabant, est mort le 11 décembre dernier. Avocat écouté au Palais, administra-

teur provincial rompu aux affaires, homme de sens droit et de claire intelligence, il nous a, pendant de longues années, apporté une collaboration que nous n'oublierons pas.

Quelques-uns d'entre vous ont aperçu tantôt, rue Paul Heger, un vaste chantier en pleine activité. Là vont s'édifier les maisons où dès le 1<sup>er</sup> octobre prochain nous offrirons à nos étudiantes et à nos étudiants le home qui est un complément indispensable de nos installations universitaires.

Nous l'édifions grâce au subside de la Fondation Rockefeller par un effort personnel auquel se sont jointes de très importantes libéralités dont leurs auteurs mé défendent de les nommer ici. L'entreprise reste audacieuse, parce que les ressources ainsi réunies ne sont pas encore suffisantes pour la terminer; mais toute notre histoire montre que cette audace n'est pas téméraire. L'Université a rencontré jusqu'ici assez de sympathies agissantes pour qu'elle puisse escompter qu'elles se manifesteront pour une œuvre aussi nécessaire.

A tous ceux dont les dons ont au cours de cette dernière année académique alimenté nos diverses branches d'activité, nous exprimons notre reconnaissance. Elle s'adresse également aux fondateurs et aux membres de la Société des Amis de notre Bibliothèque: présidée par M. Jacques Willems, le bibliographe et le bibliophile de haute réputation, elle a déjà constitué un fonds important.

Nos remerciements vont aussi à notre corps professoral, âme de cette institution et à nos étudiants dont la discipline, le travail et la touchante solidarité sont notre honneur.

---

# La Propriété chez les Primitifs

PAR

M. GEORGES SMETS,

Recteur de l'Université libre de Bruxelles

---

Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée, le 15 octobre 1931

---

Il existe, dans le golfe du Bengale, à trois cents kilomètres de la côte birmane, un archipel, formé de quatre grandes îles et de plus de cinquante petites : ce sont les îles Andaman, chaudes et pluvieuses, couvertes d'une jungle épaisse que des marais viennent parfois interrompre. Le cocotier, la principale ressource alimentaire des régions voisines, n'y poussait point autrefois : rien n'invitait l'étranger à s'y établir. Rarement des marins, menacés par la soif, y relâchaient pour faire provision d'eau potable; des pirates y trouvaient un abri momentané; quelques bateaux malais ou chinois venaient y chercher du tre-pang ou des nids de salangane. Les malheureux matelots que de fréquents naufrages jetaient, isolés et sans armes, sur ces côtes périlleuses, étaient impitoyablement tués. On accusait en outre les indigènes — à tort, semble-t-il — de manger ceux qu'ils avaient mis à mort; ces parages inhospitaliers n'en étaient que plus redoutés.

Ce n'est qu'en 1858 que les Anglais, qui déjà avaient occupé l'archipel pendant sept ans vers la fin du dix-huitième siècle, en prirent possession définitivement, pour y installer un pénitencier. Ils trouvèrent dans ce pays, dont la superficie couvrirait la cinquième partie de la Belgique, une population noire, de petite taille, qu'on évalue à 5500 âmes environ; aujourd'hui

elle est tombée au dessous de 1900. Pendant des siècles, ces sauvages, qu'on s'est plu à appeler, on ne sait trop pourquoi, les Mincopies, étaient restés presque sans contact avec le monde extérieur, dont ils ignoraient tout. Ils vivaient à peu près nus, dormant sous de misérables abris de feuillage, généralement ouverts de trois côtés; ils se nourrissaient de la chair des sangliers qu'ils tuaient, des vaches marines et des tortues qu'ils capturaient, des poissons qu'ils pêchaient, des mollusques, des racines, des graines, du miel qu'ils recueillaient. Ni élevage, ni agriculture. Depuis quelque trois-quarts de siècle, ils avaient appris à se servir du fer, qu'ils ne travaillaient qu'à froid. Pour le surplus, leurs outils et leurs armes étaient faits, rarement de pierre, généralement de bois, d'éclats de bambou, des écailles de certains mollusques. Ils pratiquaient la vannerie et la corderie, mais le tissage et la préparation du cuir leur étaient inconnus. Ils l'emportaient sur d'autres populations beaucoup plus développées à bien des égards, parce que leurs femmes savaient fabriquer des récipients en terre cuite, mais d'une technique extrêmement grossière; par contre, ils se classaient au dessous du reste des humains par leur ignorance de tout procédé pour faire jaillir le feu du bois ou de la pierre; ils n'en étaient que plus habiles à entretenir les foyers qui flambaient ou couvaient dans leurs camps et ils avaient soin d'avoir toujours des tisons avec eux, jusque dans leurs expéditions de chasse. Ils comptaient sur les doigts jusqu'à dix, mais, dans leur langage, la série des nombres ordinaux s'arrêtait à six et la série des nombres cardinaux à deux. C'était, c'est encore, un des groupes humains les plus arriérés du monde.

Nous les connaissons bien. Un fonctionnaire anglais, E. H. Man, qui avait passé onze ans dans l'archipel, dont quatre en contact constant avec les indigènes, a décrit avec soin leurs coutumes, leurs mœurs et leurs croyances. Cet excellent travail, qui date de 1883, a été complété depuis et rectifié sur certains points par les observations de quelques autres ethnographes, et, en 1922, par une monographie de cinq cents pages, œuvre d'un ancien fellow de Cambridge, A. R. Brown.

Ce qui nous importe aujourd'hui, c'est de savoir si, chez ces sauvages entre les sauvages, existe quelque chose que nous puissions appeler propriété, et quels sont les aspects que cette propriété peut revêtir.

Nous constaterons d'abord que les Mincopies étaient répartis en groupes locaux, de quarante à cinquante personnes en général, entièrement autonomes, qui occupaient un territoire déterminé; ce territoire avait des limites définies, à l'intérieur desquelles les habitants déplaçaient fréquemment leurs camps, mais qu'ils ne franchissaient que très rarement. Ils y chassaient ou y pêchaient; pour que des étrangers pussent y chasser ou y pêcher également, ou même y entrer, il fallait une autorisation, une invitation, le patronage d'un membre du groupe local, ou un usage traditionnel conférant un droit de passage.

« Un sanglier, dit Brown, appartient à l'homme qui a décoché la première des flèches qui l'a frappé... Une tortue, une vache marine ou un gros poisson appartient à l'homme qui a lancé le harpon au moyen duquel il a été pris; une ruche à miel, à l'homme qui grimpe à l'arbre et qui la détache. Le poisson qu'un homme a tiré lui appartient et à la femme appartiennent les racines qu'elle déterre, les graines qu'elle recueille, les poissons et les crustacés que ramène son filet, les mollusques qu'elle arrache aux récifs. »

Mais ces vivres une fois rapportés au camp, celui qui les a pris ne songerait pas à s'en réserver la jouissance exclusive. Tous les habitants du village en auront leur part, les hôtes aussi, s'il y en a, et les infirmes, les vieillards, les jeunes enfants ne seront jamais oubliés, et fréquemment ils seront mieux traités que les autres. Le sanglier tué est mis au feu et découpé sur place, ou bien rapporté en entier et rôti dans la cuisine commune du village, ensuite les parts sont distribuées, et dans chaque hutte, la femme fait bouillir la sienne pour achever la préparation du repas familial.

Les armes ou les outils sont à l'homme ou à la femme qui les a fabriqués. Les canots sont creusés dans des troncs d'arbres et un homme seul ne pourrait venir à bout d'un pareil travail; pourtant celui qui a fait choix de l'arbre et dirigé le travail fera du canot achevé ce qui lui conviendra, et ses collaborateurs ne croiront nullement avoir le droit de s'en plaindre.

Mais, quant à la jouissance de ses objets, celui qui les possède se montre singulièrement tolérant: d'autres pourront en user sans scrupule; les ustensiles de cuisine ou le canot, dans le temps où le propriétaire lui-même ne s'en sert pas, les membres

du groupe local les emploieront à leur guise ; pourtant ils ne se permettront pas de les emporter au loin sans une autorisation expresse, moins encore de se les approprier définitivement.

Les seules choses dont il semble qu'on puisse avoir l'usage exclusif, sans partage avec autrui, ce sont les vêtements et les parures. Et aussi des biens d'une tout autre nature, des biens spirituels : « chacun, dit Brown, compose ses propres chants, » nul ne chanterait, au cours d'une danse, un chant composé » par quelque autre personne que ce soit ».

On ne se réserve pas l'usage d'une parcelle du sol, mais bien l'emploi des arbres qui peuvent y croître : si quelqu'un désigne un arbre dont il se propose de faire un canot, personne ne l'abattra plus sans son aveu, même après plusieurs années ; et si c'est un arbre fruitier sur lequel il s'est arrogé des droits, nul n'en cueillera les fruits, sans en avoir reçu la permission et sans faire abandon d'une partie de la récolte.

Nous ne connaissons aucune société, si primitive qu'elle soit, où il n'y ait une certaine circulation des biens. La générosité est une vertu très répandue chez les sauvages. Les Mincopies se font des présents à tout propos ; des amis qui se rencontrent, des hôtes qui se quittent, ne manquent pas d'en échanger ; d'autres se font à l'occasion du mariage ; de temps en temps un homme influent organise une réunion à laquelle sont invités tous les groupes qui habitent dans un certain rayon ; la fête a lieu et après le repas qui doit réparer les fatigues de la nuit, on se fait des visites, on se livre à de larmoyantes démonstrations de tendresse ; les hôtes sont les premiers à faire des cadeaux, les invités aussitôt après leur rendent la politesse, car ils ont eu soin de se munir de tout ce qu'il fallait pour honorer dignement leurs amis. On n'a pas fait d'échange formel. Mais s'il n'y a pas d'équivalence entre les cadeaux réciproques, la partie lésée ne cache pas son mécontentement, et des querelles éclatent.

A la mort d'un Mincopie, une parure sera ensevelie avec le cadavre, un arc et des flèches, ou un harpon, déposés sur la tombe. La dévolution de l'héritage ne paraît pas soumise à des règles formelles ; les renseignements que donne Man en tout cas sont équivoques ; la veuve, s'il y en a une, garde ce qui peut lui être utile ; le parent mâle le plus proche, ou les parents mâles, prennent le reste, mais les objets recueillis ont vite fait

de passer, à titre de cadeaux, aux mains d'amis qui peuvent en avoir besoin.

Il existe, dans le langage des Mincopies, un mot qui désigne ce qui n'est pas permis, l'action blâmable, le péché : il s'applique au meurtre et à l'adultère, il s'applique aussi au vol. Dans une société où il n'y a pas de pouvoir politique, il n'y a pas non plus de droit pénal, pas d'autorité qui ait qualité pour infliger une peine, pas même de réglementation de la vengeance. On constate chez le lésé des réactions psychologiques mal contrôlées, tantôt très vives, tantôt contenues par des considérations de prudence ; il passera sa colère aveuglément sur les biens d'autrui ou sur les siens propres ; il menacera l'auteur du délit, le frappera, le tuera peut-être. L'assistance juge ses violences dangereuses, et s'efforce de les empêcher, mais elle les juge en même temps légitimes, et les approuve, si elles ne sont pas disproportionnées au fait qui les a provoquées. Le volé pourra se venger du voleur, et tous y applaudiront ; mais s'il allait jusqu'à le blesser grièvement, jusqu'à le tuer, on trouverait juste qu'il fût à son tour l'objet de la vengeance du voleur ou des amis du voleur.

\*  
\*\*

Tels sont les faits que l'observation décèle chez les indigènes des îles Andaman. Ceux que nous révélerait l'étude d'autres sociétés très primitives, seraient, sinon identiques, du moins tout à fait analogues.

On doit admettre, je crois, qu'il y a là de la propriété. On l'a nié, non pas seulement pour nos Mincopies, mais pour toutes les sociétés qui n'ont pas atteint un certain degré de développement économique.

On a dit que les choses durables où l'on a voulu voir les premiers objets de la propriété, les outils, les armes et les parures, ne sont qu'un prolongement de l'individu, la « pénombre » de sa personnalité ; qu'il n'y a de véritable propriété que lorsque celui qui l'exerce se distingue de la chose sur laquelle il l'exerce, que lorsque, en même temps, ce rapport exalte l'individu, le place au-dessus de ses semblables ; que la propriété n'est apparue qu'au moment où elle a porté sur des êtres humains, dans la guerre, la capture des esclaves, le rapt des fem-

mes. C'est attacher plus d'importance à la source de la propriété et à ses conséquences qu'à sa nature même.

On a dit aussi que l'usage habituel de la chose ne constitue pas la propriété, mais une sorte de possession admise ou tolérée au sein de la communauté économique; la propriété supposerait un droit de disposition conféré à l'individu par une autorité supérieure et sanctionné par des règles de droit privé, et ces conditions ne se seraient trouvées réunies qu'en Asie, en Afrique, en Europe, avec le développement de l'élevage. C'est mettre l'accent sur la rigueur du droit, plutôt que sur son existence.

Aussi bien, j'ai tort de parler de droit. Quelque haute idée qu'on puisse avoir de la doctrine juridique, quelque admiration qu'on éprouve pour la pensée souvent si profonde, si pénétrante ou si ingénieuse de ceux qui aident à la constituer, on ne peut oublier que le droit n'est, en fin de compte, qu'une technique, qui trouve sa fin dans l'activité judiciaire; ses définitions présentent toujours un élément de convention et de finalité; elles visent en dernière analyse à imposer, dans une certaine société, à certains juges, une certaine solution des litiges, c'est-à-dire des conflits d'intérêt, qui leur sont soumis, à endiguer l'arbitraire de ces juges par le moyen de la loi ou l'autorité de la jurisprudence. Laissons donc aux juristes la tâche aussi importante que délicate de définir le droit de propriété, et bornons-nous, sans sortir du plan de la sociologie, à abstraire des faits les caractères du phénomène qu'est la propriété.

Nous voyons que les hommes s'arrogent sur certaines choses une maîtrise effective — l'expression est de notre éminent collègue Georges Cornil —; leur prétention, généralement, ne provoque pas de contestation; si, pourtant, ils sont dans la nécessité de résister à ceux qui menacent cette maîtrise ou de réagir contre ceux qui y ont porté atteinte, ils trouveront du secours auprès de tiers qui font partie de leur groupe, qu'il s'agisse de manifestations de l'opinion ou d'actes émanant de l'autorité, peu importe.

Si nous constatons tout cela, nous devons trouver un terme pour désigner le phénomène ainsi décrit; le terme de propriété se présente naturellement à l'esprit. Or il se fait que ces constatations-là, nous pouvons les faire dans toutes les sociétés humaines. Nous avons observé les sauvages des îles Andaman;

nous n'aurions pu regarder plus bas. Et nous avons vu chez eux ce que nous n'aurions pas moins bien vu ailleurs : des hommes qui se conduisent en maîtres de certaines choses, qui sont reconnus pour tels, et qui disposent de ces choses à leur guise (la propriété ne s'affirme jamais plus qu'au moment où l'on en fait abandon); nous y avons vu enfin le vol réprouvé, le voleur puni par le volé avec l'approbation des tiers (et je ne serai pas le premier à dire que rien n'est mieux fait que le vol pour faire apparaître la propriété).

\*  
\*\*

Or, cette propriété des Mincopies, c'est de la propriété individuelle, et rien que de la propriété individuelle. Je ne pense pas qu'il faille, à cette affirmation, apporter une réserve ou une restriction, comme le fait Brown quand il écrit : « La vie » économique du groupe local, bien qu'elle approche en fait » d'une sorte de communisme, est pourtant fondée sur la notion » de la propriété privée. La terre est la seule chose qui soit » possédée en commun. »

La théorie du communisme primitif remonte haut. Au dix-neuvième siècle, les ethnologues l'ont reprise en même temps que la théorie de la promiscuité primitive et l'ont entourée du prestige que confère la science. A une époque où certains esprits se plaisaient à critiquer et à ébranler les institutions qui, dans notre société, sont les assises de l'ordre juridique et économique, elle fut bien accueillie de toute part : les réformateurs y trouvaient la preuve que l'humanité avait pu vivre sans pratiquer la propriété privée, et que, puisque le communisme avait existé, il n'était pas chimérique de croire qu'on pût y retourner; les conservateurs de leur côté en déduisaient un argument puissant : si le communisme avait été le régime des débuts de l'humanité, c'était répondre à l'appel du progrès que de lui tourner le dos et de s'en éloigner de plus en plus. Comment une théorie ne serait-elle pas assurée du succès, quand les tendances les plus opposées peuvent y trouver leur compte ?

L'observation attentive des populations les moins civilisées les a fait apparaître sous un tout autre aspect : l'idée du tien et du mien est très développée chez elles, les femmes ont leurs biens, même, comme on l'a constaté chez les Fuégiens, « les

» petits enfants ont la pleine propriété de ce qu'on leur a  
» donné ».

Où pouvait être ici le communisme ? On a voulu le retrouver quelque part : dans le partage des vivres entre les membres du groupe, dans la prétendue propriété collective du sol.

Ce sont là deux phénomènes qui n'ont aucun rapport entre eux, et il faut les étudier séparément.

Tout n'est pas faux dans le roman du bon sauvage, qui fut si goûté autrefois ; et les économistes, qui, plus récemment, ont représenté le sauvage comme un égoïste paresseux et imprévoyant, ont fait violence aux faits beaucoup plus, en somme, que certains penseurs du dix-huitième siècle. Dans les groupes locaux qui, dans les sociétés primitives, vivent en quelque sorte d'une même vie, personne ne croit qu'il puisse laisser les autres souffrir de la faim. Nous avons vu comment les choses se passent chez les Mincopies ; à la Terre de Feu, celui qui a découvert une baleine échouée se charge d'en distribuer la chair et la graisse aux membres de son groupe, il ne songerait pas à revendiquer le droit de ne pas le faire ; on cherchera peut-être à cacher la trouvaille à d'autres groupes voisins, mais si ceux-ci l'apprennent, ils jugeront qu'on a manqué de générosité envers eux, et le feront bien voir à ceux qui ont été trop discrets. Le chasseur australien sait à qui parmi ses parents, et plus encore parmi les parents de la femme, il est tenu d'offrir une part de son butin ; c'est la coutume du *neborak*, qu'Howitt a étudiée chez les Kurnai ; d'un kangourou qu'il a tué, le chasseur donnera les cuisses, la queue, une partie de la hanche à ceux qui l'ont accompagné dans son expédition, la tête et le dos aux parents de sa femme, le reste à ses propres parents ; et il ne gardera un peu de viande pour lui-même que s'il n'a plus rien à manger ; sans doute il compte que ses parents et ses beaux-parents en retour lui donneront du leur ; il n'en reste pas moins que, le grand effort qu'il a fait, il ne l'a pas fait pour lui-même.

Mais l'Australien, comme le Fuégien, comme l'indigène des îles Andaman, considère pourtant que ce qu'il a trouvé ou tué est bien à lui, et c'est pour cette raison même qu'il est fondé à en faire la distribution ou à en donner une partie. En le faisant, il s'acquitte d'un devoir, d'un devoir auquel il ne pourrait se soustraire, sans doute, mais dont l'accomplissement même implique qu'il dispose de son bien. Il y a là quelque chose qui

est du même ordre que notre obligation alimentaire, il n'y a pas là de communisme.

En ce qui concerne le sol, on a généralement admis que la propriété individuelle est de date récente, qu'elle est l'aboutissement d'une évolution dont le point de départ est l'appropriation du sol par des groupes locaux et que la propriété familiale est un stade intermédiaire; un illustre compatriote, Emile de Laveleye, a beaucoup contribué à faire admettre, en dépit des résistances de quelques érudits rompus à l'exégèse des textes antiques, ce vaste schème d'une évolution nécessaire et partout identique. Plus d'un ethnologue, et des mieux informés, nous l'avons vu, est resté fidèle à l'idée d'une propriété foncière collective exercée par les communautés primitives, et il s'est trouvé que cette idée s'accordait fort bien à certaines habitudes d'esprit dont les juristes ont peine à se défaire: le juriste moderne est accoutumé à voir en toute chose l'objet d'une appropriation; les *res nullius* sont exceptionnelles, elles attendent en quelque sorte l'occupation qui mettra fin à un état d'indécision presque scandaleux; et, quand une chose n'est pas la propriété d'un individu, elle doit être la propriété de la collectivité, puisqu'aussi bien il faut qu'elle ait un propriétaire. Laveleye écrit, dans le premier chapitre de son livre sur la Propriété et ses formes primitives: « Tant que l'homme primitif vit de » la chasse, de la pêche et de la cueillette des fruits sauvages, » il ne songe pas à s'approprier la terre... Sous le régime pas- » toral, la notion de propriété foncière commence à poindre; » toutefois elle s'attache seulement à l'espace que les troupeaux » de chaque tribu parcourent habituellement... L'idée qu'un » individu isolé pourrait réclamer une partie du sol comme » exclusivement à lui ne vient encore à personne...; peu à peu » une partie de la terre est momentanément mise en culture, » et le régime agricole s'établit; mais le territoire que le clan » ou la tribu occupe demeure sa propriété indivise... »

Je répète: *demeure sa propriété indivise!* Ainsi donc, de ce que la terre n'avait pas fait l'objet d'une appropriation par les individus, ce qui, dans le régime économique en vigueur, ne pouvait se concevoir, il résulterait nécessairement qu'elle avait pour propriétaire le groupe dont ces individus faisaient partie, et il ne paraissait pas étrange que cette appropriation, qui ne pouvait avoir pour ces individus ni sens ni utilité, pût avoir

un sens et une utilité pour la communauté qu'ils composaient ! Peut-on donc ne pas voir qu'il existe autour de nous des choses qui ne peuvent devenir la propriété de personne, l'air, la surface de la mer ? Disons-nous que l'Etat en est propriétaire ? Peut-être la propriété s'exercera-t-elle un jour sur ces choses-là. Les historiens et les juristes de ces temps futurs diront qu'en des siècles révolus elles n'appartenaient, ne pouvaient appartenir à personne. C'est ce que nous devrions prendre l'habitude de dire de la terre chez les primitifs et aussi chez nos plus lointains ancêtres.

Pour ceux qui ne défrichent pas la terre, ni ne la retournent, ni ne l'ensemencent, le sol, comme l'a si bien dit Hildebrand, n'existe qu'en tant qu'espace, il n'est pas terrain, mais territoire. Quand les groupements primitifs écartent du district qu'ils occupent, les étrangers qui voudraient y pénétrer sans leur aveu, ce ne sont pas les droits du propriétaire qu'ils font respecter ; c'est leur territoire qu'ils défendent, et qui use du mot territoire, parle en termes de droit public. C'est en effet une prérogative du droit public qui s'exerce en ce cas, Dargun l'appelle un attribut de l'imperium et Max Schmidt, une manifestation de la souveraineté. La différence avec l'appropriation du droit privé apparaîtra tout de suite, si l'on veut bien se rappeler qu'il y a, même chez les Mincopies, des choses fixées au sol que l'on ne peut posséder : ce sont les arbres ; mais alors le propriétaire est toujours un individu, et la communauté ne se sent nullement lésée par cette prise de possession, pas plus qu'elle ne pourrait l'être par la capture d'un sanglier ou par la récolte de fruits ou de racines comestibles.

Cette inaptitude à comprendre ce que peut être la propriété foncière a été la source des plus pénibles malentendus entre les occupants de race blanche et les indigènes dont ils avaient cru légitimement et honnêtement acquérir la terre par des conventions en bonne forme, l'occasion de pages sanglantes dans l'histoire de la colonisation. Dans une des dernières communications qu'il fit à l'Institut de Sociologie en 1914, Emile Waxweiler avait rappelé « les traités de cession par lesquels les émigrés anglo-saxons croyaient acquérir le droit, vis-à-vis des Indiens de l'Amérique du Nord, de s'installer sur la côte ». Les anciens occupants, ajoutait-il, « n'entendaient rien aux notions élaborées de propriété que les nouveaux venus apportaient avec eux et qu'ils tenaient d'un lointain héritage juri-

» dique. Se heurtant à une situation pour eux inexplicable, la  
» seule attitude à laquelle ils dussent spontanément se résoudre,  
» était de lancer leurs flèches contre des usurpateurs sans scrupules.  
» Aux colons, il ne restait qu'à asservir des populations rebelles. Ils n'y faillirent pas davantage. » Il racontait encore l'anecdote que voici : « Au Congo, dans un poste belge, des indigènes revenaient, chaque année, occuper un territoire qu'ils avaient cédé, moyennant un juste prix, à un Européen. Celui-ci, fatigué de ces violations continuelles d'une convention librement consentie, eut, un jour, à ce propos, une longue conversation avec leur chef. Il retira de débats interminables la conviction absolue que la notion de la propriété foncière était complètement étrangère à ces nègres et qu'il était impossible de la leur faire entendre. » Et Waxweiler concluait avec raison : « La notion de propriété foncière échappe aux primitifs. » Un officier français, le commandant Toutée, parlant des noirs de l'ouest de l'Afrique, disait avec autant de justesse que d'énergie : « Parler de poids et de mesures... à un homme qui ignore ce qu'est une mesure ou un poids, de mesure du sol, dans un pays où la surface du sol n'a ni signification, ni valeur, c'est demander à être trompé. »

Et nous nous trouvons ici en présence de populations qui ont atteint un niveau de beaucoup supérieur à celui des Mincopies ou des Fuégiens !

Or, s'il ne peut pas être question d'une propriété du sol, mais bien d'une souveraineté sur le territoire, il n'est pas étonnant que cette souveraineté se manifeste par une certaine réglementation, non point explicite et formelle, mais diffuse en quelque sorte, par des usages, des coutumes que l'on fera observer, si c'est nécessaire, par les moyens plus ou moins efficaces dont pourra disposer ce qui, dans ces organisations rudimentaires, représente l'autorité. Ces réglementations ne seront pas partout identiques, elles s'adapteront aux conditions mêmes de l'existence, elles auront, comme tout ce qui vient des hommes, quelque chose d'arbitraire ; la chasse n'a pas toujours été interdite aux étrangers, par exemple chez certains Indiens qui, pour suivre le bison sur de vastes espaces, ne pouvaient s'accommoder de territoires trop limités ; ailleurs, tout au contraire, elle sera réservée à des privilégiés parmi les membres du groupe ; la cueillette non plus ne sera pas toujours entièrement libre, il

arrivera que pour certains fruits qui jouent dans l'alimentation un rôle important, elle ne pourra commencer qu'à une date déterminée; il en sera parfois de même de la pêche; ou bien les eaux seront alloties aux riverains des fleuves; il y aura pour la pâture des terrains réservés; et pour la mise en culture du sol, au début tout à fait superficielle et essentiellement temporaire, et qui par là se distingue peu des autres moyens d'utiliser les ressources du territoire, il y aura des usages variés, conférant certains titres à celui qui a défriché, titres qui tantôt s'éteindront avec l'occupation définitive, tantôt lui survivront pendant un temps plus ou moins long. C'est de ces diverses coutumes que sortiront les modalités de la propriété foncière; il est impossible de ranger ces modalités en phases successives d'une évolution nécessaire. Différant singulièrement de tribu à tribu, même lorsque les conditions d'existence et le degré de civilisation sont à peu de chose près identiques, elles nous apparaîtront sous les dehors ou de la propriété des femmes (les femmes sont les inventeurs de l'agriculture), ou de la propriété familiale, ou de la propriété de certaines corporations, ou d'une propriété de village, peut-être avec roulement organisé sous la forme de partages périodiques, ou de la collation de la propriété foncière par le chef, ou du droit exclusif du chef à la propriété du sol, parfois avec toute une organisation féodale.

L'histoire de la propriété foncière est rebelle à l'ordre rigoureux qu'on a voulu y introduire : les grands systèmes qu'on a élaborés ne valent que pour certaines époques et pour certaines régions : une construction qui voudrait utiliser tous les matériaux dont nous disposons pour tous les temps et pour tous les peuples, ressemblerait plus à un labyrinthe qu'à un édifice ordonné.

\*  
\*\*

Ainsi donc, nous ne trouvons, chez les peuples les plus primitifs, ni communisme, ni propriété collective. Et il faudra renverser les termes du problème que tant d'ethnologues, d'économistes, de juristes et de sociologues ont voulu résoudre : il ne faudra pas chercher comment la propriété individuelle s'est dégagée de la propriété collective, mais inversement, comment la propriété collective, sous ses diverses formes,

dont nous possédons des exemples indiscutables, mais à des niveaux déjà élevés de la civilisation humaine, a pu se constituer dans des milieux qui, au début, n'avaient pu connaître que la propriété individuelle.

Ce problème-là, je n'ai pas la prétention d'en proposer une solution aujourd'hui. Je voudrais plutôt, retournant à nos Mincopies, dégager deux caractères de la propriété individuelle telle qu'on l'observe chez les peuples les moins développés du monde.

Le premier de ces caractères, c'est que la propriété s'y confond, à peu de chose près, avec la possession. Je prends ces deux mots dans le sens que leur donnent les juristes formés à l'école du droit romain. Je ne crois pas qu'on puisse dire que les primitifs ne connaissent qu'une possession, et point encore de propriété : outre qu'on ne voit pas bien comment la notion de possession pourrait se concevoir indépendamment de la notion de propriété à laquelle elle s'oppose logiquement et qu'elle implique en même temps, nous dirons que les évolutionnistes ne nous ont que trop habitués à considérer le passage de la sauvagerie à la barbarie et à la civilisation comme étant toujours le passage d'un certain aspect des choses sociales à un autre aspect, opposé ou tout au moins différent ; dans un très grand nombre de cas, c'est plus exactement le passage d'un état indéfini ou non différencié à un état où les choses, ou les notions, ou les idées se distinguent entre elles et font contraste, sans cesser de coexister. Ce qui est exact, c'est que les primitifs ne conçoivent pas qu'on puisse être propriétaire d'un objet dont on ne puisse avoir en même temps la possession effective, et pour eux la possession effective implique l'utilisation de l'objet en vue de sa destination normale. Brown rapporte que, dans les îles Andaman, « l'arme qu'un homme » fabrique est à lui seul pour qu'il en fasse ce qu'il lui plaît, et » ce qu'une femme fabrique est sa propriété à elle ». Il ne nous dit pas, et c'est fort regrettable, si un homme peut, par l'effet d'un don, devenir propriétaire de l'ustensile qu'une femme a fait pour s'en servir elle-même. Mais dans d'autres populations, d'ailleurs beaucoup plus civilisées, nous savons que la propriété, pour chacun des sexes, est restreinte aux objets qui se rapportent aux travaux qui lui sont propres, et que l'autre sexe ne partage pas avec lui. Chez les Sandawe

de l'Afrique orientale, la femme aura les pots, les assiettes, les moulinets, les coquilles à boire, les écuelles, les filtres, les cuves à brasser, sans parler des bijoux et des vêtements qu'elle seule pourrait porter; l'homme sera propriétaire des plantoirs, des rateaux, des seaux à lait et des ruches, et aussi des instruments de musique. Chez les Bakango de l'Uélé, les armes et les pipes n'appartiendront qu'à des hommes; les houes, les haches, les vans, les nattes, les paniers, à des femmes. Le cas le plus curieux est celui des indigènes de l'île Nauru, en Polynésie, chez qui les bijoux des femmes, à leur mort, ne peuvent être recueillis que par une de leurs filles, et, en cas d'absence de filles, sont enterrés ou jetés à la mer. Tout cela se comprend fort bien, si l'on se dit qu'en dehors des cadeaux qu'on n'a pas toujours l'occasion d'offrir, et du prêt gratuit qui, par certains côtés, ressemble beaucoup au cadeau, on ne saurait que faire d'un objet qu'on ne peut utiliser par soi-même en vue de sa fin accoutumée.

Le deuxième caractère que je voudrais souligner, c'est le peu de soin que le primitif apporte à se réserver la jouissance exclusive des choses qu'il considère comme siennes. Nous ne nous conduisons pas à cet égard tout à fait comme lui. Non pas qu'on ne puisse trouver chez nous des traits de générosité et, dans les relations mutuelles, un certain degré de politesse, de bonhomie, de facilité ou même d'insouciance qui interdit de faire valoir son droit jusqu'au bout, mais, généralement, nous gardons bien ce qui nous appartient, et nous ne laissons pas volontiers passer, sans une réaction appropriée, les atteintes qui pourraient être portées à notre propriété. C'est qu'à ces atteintes, nous donnons tout de suite un sens symbolique, chacune d'elles affecte l'autorité d'un principe, compromet la rigueur d'une règle, ébranle un ordre établi. Le primitif ne paraît se soucier que de l'ennui qu'il doit supporter, du dommage qu'il subit effectivement et qu'il ressent d'une manière immédiate.

Dès que ces préoccupations-là lui deviennent étrangères, il pense moins à lui-même qu'aux autres. Cet altruisme, dont nous savons déjà qu'il est de bon aloi, puisqu'il peut aller jusqu'à lui imposer des privations dans l'intérêt de ses parents ou de ses voisins, cet altruisme lui est peut-être rendu moins pénible par le fait que les biens qu'il possède ne sont ni

durables, ni difficiles à remplacer; sans doute, il n'est pas vrai de dire, comme on l'a fait, que les sauvages, même les plus primitifs, ne font pas de provisions; les Mincopies, par exemple, connaissent l'art de conserver la viande de sanglier et de tortue mi-cuite, dans des tiges de bambou, fermées d'un bouchon de feuilles, ou certaines graines décortiquées, dans des cachettes souterraines; mais ce n'en sont pas moins les vivres frais qui prennent la plus large place dans leur régime. Or, la venaison s'altère vite, les végétaux comestibles également. A quoi bon refuser à d'autres ce qu'on ne pourra pas utiliser pour soi, ce qui se perdra sans profit pour personne? Les outils et les armes, chacun les fabrique lui-même, de matières premières que la nature, sans avarice, met à la disposition de tous; l'effort peut être considérable, mais on est habitué à le renouveler constamment: car les objets ne peuvent être utilisés bien longtemps; ils s'abîment vite, se brisent ou s'émeussent; chez nos Mincopies, « un éclat de quartz, dit Brown, est utilisé » jusqu'à ce qu'il ait perdu son tranchant: on le jette alors et on » en fait un autre. De sorte qu'une femme qui doit raser une tête, » peut en employer jusqu'à vingt, l'un à la suite de l'autre, » et pour en obtenir vingt qui puissent lui servir, elle en fabri- » que peut-être quarante et plus. Les amas de déchets de cui- » sine qu'on trouve à l'emplacement des camps abandonnés » renferment des milliers de cailloux de quartz qui ont été » débités et des milliers d'éclats. » Chez les Fuégiens, la confection d'une pirogue n'est pas un mince travail; le choix des écorces appropriées peut à lui seul exiger de longs voyages et, pour détacher d'arbres élevés la quantité d'écorce requise, il faut la collaboration de deux ou trois hommes. Et cette pirogue sera hors d'usage après avoir servi pendant quatre à six mois! Tous les biens s'évanouissent en quelque sorte par l'effet du temps; et celui qui recueille un héritage, avant qu'un an soit révolu, n'en sera pas moins pauvre; on comprend qu'il n'hésite pas, tantôt à le détruire, tantôt à en abandonner une large part à ses amis. Dans un pareil régime tout le monde est également riche, parce que tout le monde est également pauvre, et est condamné à le rester. Si la propriété est l'élément constituant de la richesse, inversement la richesse seule peut donner tout son prix à la propriété.

On peut se demander comment, de ce régime où la propriété n'est pas plus tentante, et d'où la richesse paraît à jamais exclue, on a pu s'élever à un régime où il vaudra la peine d'accumuler les biens et aussi de faire respecter avec rigueur les droits qu'on peut exercer sur eux. S'il faut que la richesse existe pour qu'on les recherche, et s'il faut qu'on les recherche pour que la richesse existe, il y a là comme un cercle dans lequel il semblerait qu'on dût vainement chercher le moyen de s'introduire.

Revenons à nos Mincopies. Nous avons vu que l'indigène des îles Andaman abandonne aux membres de son groupe une partie des vivres qu'il a pu se procurer, qu'il leur permet d'user avec une grande liberté de ses outils et de ses armes, qu'il ne se réserve guère à lui seul que ses parures et ses vêtements, qui bien souvent font office de parure beaucoup plus que de vêtement. Il n'est pas sans intérêt de constater que la jouissance de ces objets est d'autant moins partagée que leur utilité physique ou matérielle est moins grande. La nourriture est indispensable, les armes et les outils sont utiles, la parure est déjà du superflu. Ce n'est donc pas en raison des avantages physiques qu'il en retire que l'homme tient aux objets qu'il s'est appropriés. Ribot a dit dans sa *Psychologie des Sentiments* : « Le sentiment de la propriété dérive d'une condition d'existence naturelle, la nutrition. » La propriété, peut-être; le sentiment de la propriété, sûrement non. Si l'homme n'avait jamais eu en sa possession que le gibier et les fruits dont il se nourrissait, possession de courte durée, possession qu'il est prêt à partager avec d'autres, jamais ne se seraient organisées toutes les réactions psychologiques auxquelles la propriété doit la place qu'elle occupe dans nos préoccupations intimes, dans notre organisation sociale. L'utilité qu'offrent les outils, le travail qui s'y incorpore, ont peut-être exercé une action plus sensible, mais non pas encore décisive; on se résoud trop facilement à laisser aux autres, qui pourraient les fabriquer aussi bien ou presque aussi bien que le propriétaire, la faculté de s'en servir de la même façon dont on en use soi-même. Il n'y a là rien qui crée une distinction, qui souligne une supériorité. Il n'en est plus tout à fait de même des parures, ni des biens immatériels, comme les chants ou les danses. Celui qui s'orne le corps, celui qui exécute un chant que les autres doivent

ignorer, en éprouve une satisfaction d'amour-propre qui le flatte, qui l'élève au-dessus de ceux qui l'entourent. C'est cette position privilégiée que l'homme veut se réserver à lui-même, qu'il doit, s'il ne veut perdre cet avantage personnel, défendre contre les convoitises des autres, amis ou parents. Ce n'est pas seulement parce que les ornements que porte le primitif sont le prolongement de son corps (le sont-ils plus que les outils ?), ce n'est pas parce qu'il leur prête peut-être quelque vertu occulte ou magique, qu'il veut que ces choses-là soient à lui et à lui seul, c'est parce qu'elles créent en sa faveur une gradation entre les individus de son groupe, et que faire partager aux autres une distinction, ce serait la perdre.

Si nous nous demandons à présent à quoi pourra servir l'accumulation de certains biens, qui était sans utilité dans les sociétés tout à fait primitives, nous aurons vite fait de trouver la réponse : à la condition que, au lieu d'envisager les avantages matériels qu'elle pourrait procurer, nous pensions à la supériorité sociale qui en découle.

Cette supériorité sociale se manifeste de trois façons : par la munificence, par l'ostentation et par la domination.

\*  
\*\*

La munificence, nous l'avons trouvée déjà à l'état naissant chez les plus humbles sauvages. La générosité y est en partie liée à un incontestable altruisme, en partie aussi au peu d'intérêt que présente la détention d'un objet dont la jouissance ou l'utilisation immédiate est impossible. Elle a encore une troisième source : le prestige qui va naturellement à celui qui sait être libéral. Aux îles Andaman, on se couvrirait de honte si, prié de donner un objet, on ne l'abandonnait pas aussitôt à celui qui le demande ; mais inversement, celui qui l'a reçu, à moins d'être par l'effet de l'âge à un rang très supérieur au donateur, ne manquera pas de faire un cadeau équivalent, pour ne pas être en reste. On constate l'inverse chez les Fuégiens, mais le résultat final est le même : c'est le refus du présent offert qui est considéré comme un grave affront ; mais celui qui a dû l'accepter est dès lors tenu de réciproquer cette libéralité. De part et d'autre on voit à quel point l'amour-propre, la considération sociale sont intéressés à ces façons d'agir.

Brown écrit : « chez les indigènes des îles Andaman, la générosité est tenue pour une des vertus les plus hautes » et elle est pratiquée sans relâche par la plupart d'entre eux. » Parlant des Yahgans de la Terre de Feu, nos meilleurs informateurs, Hyades et Deniker, ont pu dire : « il semble que les indigènes tiennent surtout à posséder pour avoir le droit de distribuer ce qu'ils ont, et pour le plaisir de faire des largesses. » On perçoit ici une nuance d'étonnement. Cet étonnement, nous savons pourquoi nous ne devons pas le partager. La munificence peut donner des effets qui approchent du comique : « Le noir d'Australie, dit Lumholz, est de sa nature dissipateur, et quand il donne, il donne beaucoup. S'il arrive qu'un indigène civilisé regagne la station, avec son maître, après une excursion d'une certaine durée, il voudra presque toujours montrer sa grandeur d'âme à ceux de ses camarades qui habitent dans les environs, et après quelques heures, on verra l'un se pavaner avec ses pantalons, l'autre avec ses éperons, tandis que lui-même n'aura gardé que sa chemise. »

Jusqu'ici tout s'est passé sans accumulation de biens. Mais, dans certains groupements qui ont atteint un niveau supérieur, il pourra fort bien arriver qu'il se crée une véritable richesse dont la seule fin sera de permettre entre les riches une sorte d'assaut de générosité. Je pense à ces curieuses sociétés que forment les Indiens du Nord-Ouest de l'Amérique, et à leur coutume la plus étrange, le *potlatch*; le *potlatch*, dont on a sûrement grossi l'importance quand on a cru y voir l'institution qui seule pourrait expliquer l'origine du lien contractuel, mais qui n'en mérite pas moins une analyse très attentive, riche en enseignements.

J'éviterai, pour la décrire ici, de reproduire les sources de première main, j'entends les constatations de détail d'un observateur minutieux comme Boas. Il suffira de traduire la description déjà condensée et élaborée, mais tout à fait objective, que Goldenweiser en donne dans son *Early Civilization*. Après avoir parlé de la propriété et de ce qui peut en être l'objet chez les Indiens du Nord-Ouest, il poursuit en ces termes : « Il ne faudrait pas s'imaginer pourtant que ce développement de l'idée de la propriété implique l'existence d'une différenciation dans la situation économique des individus. On n'a pas la moindre

» notion d'une distinction possible entre riches et pauvres.  
» Tous vivent, à peu de chose près, de la même façon. Le  
» noble et l'homme du commun, l'esclave et son maître, prennent leur part des mêmes travaux et jouissent à peu près  
» du même confort et des mêmes plaisirs. Comme on va le  
» voir, des quantités énormes de biens s'accumulent souvent  
» entre les mains d'un individu ou dans une famille ou un  
» clan. Les biens, pourtant, ne valent pas en eux-mêmes  
» comme richesse ni n'apportent le confort, ou le luxe, ou  
» les services d'autrui. Leur valeur est dans le prestige social  
» qui les accompagne.

» L'expression la plus claire de cette forme d'évaluation  
» socio-économique, on peut la voir dans l'institution du  
» potlatch. Le potlatch est une fête donnée par un individu à  
» un autre individu, par une famille ou un clan à une autre  
» famille ou à un autre clan. Ces fêtes groupent souvent un  
» concours impressionnant de spectateurs. A cette occasion,  
» celui qui donne le potlatch fait cadeau à ses hôtes de couvertures, de canots, d'huile et d'autres choses de valeur; de  
» plus, beaucoup de biens sont complètement détruits: par  
» exemple, on brûle une quantité énorme de la précieuse huile  
» de phoque. Plus les cadeaux répartis se trouvent être somptueux, plus la destruction de biens a été immodérée, plus  
» grande est la fête, plus haute l'estime qui vient grandir celui  
» qui la donne, tandis que dans la même proportion, le rival  
» à qui elle est offerte voit ravalé le rang qu'il occupait dans  
» la considération sociale. Pour regagner la faveur populaire,  
» ce dernier doit, en retour, donner un potlatch. Les cadeaux  
» offerts dans la première fête doivent maintenant être rendus  
» avec des intérêts, qui, si le délai a été long, peuvent s'élever  
» à cent pour cent et même plus. La quantité de biens détruits  
» doit former un montant proportionnel. Cela fait, celui qui a  
» réciproqué, non seulement retrouve son prestige social, mais  
» l'accroît grandement aux dépens de son rival.

» C'est en connexion avec le potlatch que ce qu'on appelle  
» les cuivres est entré en usage. Un « cuivre » est une pièce  
» de métal... ciselé... La valeur intrinsèque d'un cuivre est égale  
» à zéro, sa valeur symbolique peut s'élever très haut. Ces  
» cuivres sont donnés dans les fêtes, et la valeur du cuivre est  
» en proportion de la munificence du potlatch où il figure.

» Quand, dans le cours du temps, il est rendu à son propriétaire  
» originaire à l'occasion d'une autre fête, cette valeur croît d'au-  
» tant. C'est ainsi qu'il arrive que des cuivres valent des centai-  
» nes ou même des milliers de couvertures (la couverture est une  
» unité monétaire équivalente à cinquante cents)... Un cuivre  
» brisé a plus de valeur qu'un cuivre intact. Aussi, quand un  
» cuivre passe de main en main, certaines parties en sont déta-  
» chées et données avec le reste, jusqu'à ce que la pièce prin-  
» cipale soit réduite au fragment en forme de T qui est l'élé-  
» ment le plus précieux, celui qui représente à lui seul les  
» deux tiers de la valeur totale. Au cours d'une fête, un chef  
» pourra briser un cuivre et en faire don à son rival. Dans  
» une fête ultérieure, le chef ainsi provoqué prendra son pro-  
» pre cuivre, le brisera et remettra les deux cuivres au pro-  
» priétaire originaire du premier des deux; de cette façon il  
» regagnera tout son prestige. Au lieu de cela, il pourra aussi  
» jeter dans l'Océan les morceaux des deux cuivres brisés.  
» Alors il passera pour un vrai grand homme, car ce procédé  
» ne permet plus d'attendre aucune réciprocité, tandis que le  
» premier des deux chefs peut avoir compté sur la restitution  
» du sien.

» L'essentiel du rang social chez ces peuples repose sur ces  
» fêtes. Les rivaux luttent avec leurs biens uniquement, disent  
» les Kwakiutl, et la meilleure façon d'humilier un rival est  
» de l'aplatir (ceci est une traduction littérale) par le moyen  
» d'une fête somptueuse. »

\*  
\*\*

L'étude du potlatch américain vient de nous révéler un autre phénomène : le prix démesuré que certaines sociétés attachent à des objets sans valeur intrinsèque, il faut entendre par là des objets dont on ne peut retirer aucune utilité pratique, aucune jouissance matérielle. Ces choses-là, on se réjouit de les posséder, et de montrer aux autres qu'on les possède, parce qu'on excite par là leur admiration et peut-être leur envie, et qu'on se sent grandi de découvrir ces deux sentiments dans l'âme de ceux dont on est entouré.

C'est le moment de parler d'une institution qui ressemble beaucoup au potlatch, le commerce *kula* des Papouo-mélané-

siens de la Nouvelle-Guinée orientale et des archipels voisins, et plus spécialement des îles Trobriand, que Bronislaw Malinowski a étudiés avec tant de soin. A proprement parler, il ne s'agit pas là d'un véritable commerce, car le kula est nettement distinct du troc courant, portant sur des marchandises vulgaires, et dépourvu de toute noblesse. C'est une circulation rituelle d'objets précieux, sans utilité pratique, qui s'effectue au cours des expéditions maritimes de ces « Argonautes du Pacifique », entre des partenaires déterminés, occupant un certain rang social, jamais par l'effet d'un échange direct, uniquement par des dons réciproques toujours séparés dans le temps : l'intervalle se réduira parfois à moins d'une heure, mais pourra, dans certains cas, atteindre un an et plus ; le kula porte exclusivement sur quelques objets en nombre limité, que Malinowski n'a pas hésité à comparer aux bijoux de la couronne anglaise, de longs colliers faits de rondelles d'une écaille rouge, les *soulava*, et des bracelets découpés dans une coquille blanche, les *mwali*. Cette circulation les entraîne dans un mouvement giratoire perpétuel, qui se fait toujours dans le sens des aiguilles d'une montre pour les *soulava*, en sens inverse pour les *mwali*. Des *mwali*, neuf sur dix sont trop petits pour être portés, même par des enfants, les autres sont trop gros pour l'être couramment ; certains *soulava* sont trop précieux pour qu'on s'en orne en dehors de circonstances tout à fait extraordinaires. On se plaît à les posséder, mais cette possession ne peut être que temporaire : dans l'archipel des Trobriand, un ou deux seulement de ces objets, particulièrement beaux, sont des bijoux de familles, soustraits au kula ; les autres circulent régulièrement, mais celui qui les détient pour un temps s'en fait gloire, jouit intensément du prestige qu'ils lui procurent, se plaît à les montrer, à raconter comment il les a reçus, à expliquer à qui il se promet de les donner à son tour, et « tout ceci, dit Malinowski, est un des sujets favoris » des conversations et des causeries de la tribu au cours desquelles on discute et rediscute sans trêve les faits et gestes des chefs comme des gens du commun dans la pratique du kula ».

On perçoit ici toute la portée sociale de cette ostentation. D'autres sociétés pourraient nous en montrer les conséquences économiques. Je ne puis songer à m'étendre aujourd'hui sur

l'histoire de la monnaie, c'est un domaine que d'excellents chercheurs ont exploré (je ne citerai que Schurtz), et pourtant, l'ethnologue peut encore espérer y faire plus d'une découverte et dégager des points de vue nouveaux. On sait que parmi les objets qui ont servi et servent encore d'instruments d'échange ou tout au moins de mesure des valeurs, et par là de signe de la richesse, il en est dont l'utilité courante est manifeste : céréales, tabac, pointes de lance, bétail ou esclaves. Mais il en est d'autres, apparentés à la parure, qui en sont dépourvus et, parmi eux, ces coquilles, brutes ou travaillées, dont la vogue singulière et l'étrange diffusion ont suscité toute une littérature : la fortune la plus surprenante a été celle des *cauris*, coquillages blancs à l'aspect de porcelaine, qui recueillis à l'origine uniquement à proximité des îles Maldives, après avoir conquis de vastes espaces en Asie, jusqu'au Japon et aux Philippines, en ont perdu une grande partie, pour trouver de larges compensations en Afrique, où ils sont surtout en usage sur la côte occidentale, et ont gagné de là le Soudan et le bassin du Congo ; curieuse histoire, riche en contingences bizarres, et qui soulève plus d'un problème dont la solution est difficile. Et de ces minuscules coquilles qu'on enfile parfois par quinze cents à la fois, que l'on mesure aussi comme le grain pour ne pas se donner la peine de les compter, il faut rapprocher la monnaie de pierre de l'île de Yap (une des Carolines), ces disques d'aragonite, grands comme des meules et dont le poids s'évalue en quintaux, que des expéditions hasardeuses ramènent des îles Palaos et que leurs heureux propriétaires, sûrs de n'avoir pas à redouter les voleurs, exposent fièrement au bord du chemin où de grosses perches passant par un trou central les soutiennent obliquement.

C'est encore, je pense, l'ostentation qui donne son prix à la propriété, quand elle porte, non plus sur des objets matériels, mais sur des chants et des danses que le propriétaire seul peut exécuter, des récits que seul il peut raconter, des rites que seul il peut accomplir. Cette propriété-là, qu'il me paraît légitime d'appeler de ce nom, malgré les critiques qu'une terminologie analogue a pu soulever dans notre droit moderne, — puisqu'aussi bien, je ne considère ici que le phénomène social, indépendamment de toute construction juridique, — n'est pas moins respectée des primitifs que n'importe quelle

autre propriété. Mais elle ne se prête pas à la thésaurisation, et je me bornerai à constater que ce que l'on veut se réserver ici, c'est le plaisir qu'on éprouve à faire impression sur l'auditoire, à forcer son admiration, à recevoir ses louanges, c'est-à-dire, une fois de plus, à se sentir supérieur à autrui.

\*  
\*\*

C'est au même sentiment d'orgueil que s'apparente l'esprit de domination qui, lui aussi, a été un des moteurs de l'accumulation des richesses. Mais la domination, on ne l'exerce pas sur des choses inanimées. C'est parler par métaphore que de dire que l'homme a dompté la matière ou vaincu les forces matérielles. On ne domine vraiment que ce qui a de la volonté, ce qui s'est soumis ou se soumet, ce qui aurait pu résister, ce qui tout au moins a pu préférer la soumission à la destruction totale. La domination, l'homme n'a pu l'exercer que sur des animaux, ou sur ses semblables.

On a émis sur l'origine de l'élevage des hypothèses paradoxales. On a dit que les préoccupations utilitaires y furent étrangères, qu'il est né du jeu, que les animaux apprivoisés ont été d'abord tout à fait inutiles, et n'ont pu servir qu'à divertir leurs maîtres. Je ne discuterai pas ces théories qui, sans doute, sont aventureuses ou trop systématiques. Aussi bien les origines nous éclairent peu sur la nature des phénomènes sociaux parvenus à leur entier développement. Ce qui importe, c'est de constater que certains animaux rendent peu de services aux populations qui pourtant les nourrissent et les soignent : on cite souvent, dans une partie du monde où l'élevage a été par ailleurs à peu près inconnu jusqu'à l'arrivée des Européens, ces villages du Brésil où l'on trouve pour l'amusement de tous de véritables ménageries avec des singes, des perroquets, même des aigles et des tapirs, où l'on voit des oiseaux dont on a artificiellement coloré les plumes, et où l'on élève un grand nombre de poules, dont on ne mange ni la chair ni les œufs. Même dans l'ancien continent, où l'essor de l'exploitation pastorale a été une des phases les plus fécondes du développement de notre civilisation, on connaît plus d'une société où le bétail, très recherché et très apprécié pourtant, n'est que médiocrement utile ; les pasteurs ne se nourrissent guère de

la chair de leurs bêtes ; s'ils les abattent, c'est pour les offrir aux dieux ou aux esprits ou parce que l'âge ou une fatigue excessive les ont rendues stériles. Les Dinka, dit-on, ne mangent jamais de leur bétail. Ailleurs, en Afrique, on ne se donne pas la peine de traire les vaches, ou parce qu'elles ne sont pas laitières, ou parce qu'on ne boit pas leur lait. Le beurre que font les Barundi n'est pas un aliment, mais un cosmétique. Et pourtant, on a pu dire que la possession du bétail avait exacerbé le sens de la propriété : c'est qu'il est un objet tout désigné pour la thésaurisation, qu'il forme un trésor qui s'accroît pas ses propres moyens, un trésor visible, aisément mesurable, le signe le plus frappant de la puissance de son propriétaire. Il arrivait même que les bêtes ne pussent être aliénées : Emin-Pacha avait dû s'emparer de force de celles qui étaient nécessaires à la nourriture de ses troupes, parce que les indigènes ne voulaient s'en défaire à aucun prix. Ce bétail-là rappelle un peu la monnaie de pierre des Carolines.

Il en diffère pourtant, parce qu'il est un objet de domination en même temps qu'un instrument d'ostentation. Et cette domination s'affirme mieux encore quand elle porte sur des âmes moins viles, j'entends des âmes humaines. L'esclavage, non pas cette espèce de clientèle qui peut résulter de la soumission du pauvre au riche, ni la sujétion que subissent les insolubles, mais l'esclavage des prisonniers de guerre, par cela même qu'il a sa source dans la violence, donne au maître un prestige éclatant. Il ne lui procure pas nécessairement des avantages économiques. Là où l'on pratiquait la chasse aux têtes, comme dans les îles Salomon, on ne faisait des prisonniers que pour les immoler tôt ou tard, mais il s'écoulait parfois des années avant qu'arrivât le jour du sacrifice. Les Indiens de l'Amérique du Nord, comme le dit Thurnwald, ne savaient trop que faire de leurs prisonniers ; quand ils n'étaient pas tués sur le champ de bataille, ils étaient emmenés au village des vainqueurs, où la torture les attendait ; mais parfois ils trouvaient une femme qui les prenait pour mari, ou bien ils étaient adoptés et incorporés au groupe qui les avait capturés. Chez les Maoris, l'esclave fait à la guerre courait le risque d'être mangé au cours de la fête qui suivait la victoire. S'il échappait à ce sort affreux, il ne cherchait pas à retourner parmi les siens, qui l'eussent repoussé comme un être réprouvé

des dieux. Il était bien traité, jouissait d'une grande liberté d'action et de parole; on lui laissait le produit de son travail, on ne lui demandait que certains services que des guerriers dont les puissances supérieures ne s'étaient pas détournées, n'auraient pu rendre sans compromettre leur dignité: il faisait la cuisine et portait les fardeaux; les liens entre maître et esclave devenaient parfois très étroits, presque amicaux; pourtant l'esclave restait méprisé, et toujours menacé de mort, si la colère de son maître se déchaînait sur lui ou si quelque cérémonie religieuse exigeait une victime. Chez les Haida et les Tlinkit du Nord-Ouest de l'Amérique, l'esclave ne se distingue pas de l'homme libre ou du noble par son genre de vie: tous habitent, mangent, chassent et se battent de la même façon; l'homme libre se livre aux mêmes travaux que l'esclave; la différence n'apparaît que dans les circonstances où le prestige du maître est en jeu, où il doit sauvegarder ses prérogatives cérémonielles. Et l'on cite inversement l'exemple des Beni-Amer d'Abyssinie, qui sont fiers de ramener des esclaves de leurs razzias: les femmes deviennent les concubines de ceux qui les ont capturées, les hommes forment leur suite, celles-là ne travaillent guère, ceux-ci pas du tout. Là le maître vivait comme un esclave, ici c'est l'esclave qui vit comme le maître. Dans tous ces cas-là, l'un ne rend à l'autre que le service d'exalter son orgueil par sa seule présence.

Il faudrait, de l'esclave, rapprocher la femme. Mais ceci demanderait bien des développements. Il y a, dans la condition de l'épouse chez les primitifs, une infinité de nuances, souvent difficiles à définir. Là où la femme devient une sorte de propriété, soit qu'on la capture, soit qu'on l'achète, il n'y a pas de raison pour que cette richesse-là ne s'accumule pas comme d'autres richesses: et ce ne sera pas seulement parce que le travail de la femme peut être productif, ou pour satisfaire la sensualité du mari, mais parce qu'ici encore la domination s'affirme d'une façon qui flatte la vanité de l'homme. Il s'est trouvé un économiste américain, Veblen, pour prétendre que la femme captive est le premier objet sur lequel la propriété ait pu s'exercer dans toute son intensité: « C'est que, dit-il, elle fait office de trophée ». Tout ce qui mettait en évidence le lien qui s'était créé entre la captive et son ravisseur, était à l'honneur de celui-ci et alimentait sa vanité. Mais ce rôle de

trophée, elle aurait cessé de le jouer, si la domination avait cessé d'être exclusive et si d'autres hommes avaient pris des libertés avec cette femme dont la possession mettait en lumière la vaillance de celui qui l'avait en son pouvoir.

\*  
\*\*

Si l'accumulation des richesses s'explique sans qu'il faille recourir à des mobiles comme le désir de jouissances matérielles, grossières ou raffinées, ou cette passion voisine de celle du joueur qui pousse à courir des risques afin de trouver d'intenses satisfactions dans l'accroissement des biens dont on dispose, ou le calcul qui amène à tirer profit du travail d'autrui plus ou moins habilement réglé et organisé, nous trouvons tout de même, au long des analyses que nous avons faites, l'annonce de tout cela. Il y a un élément de spéculation dans le sacrifice que fait le Tlinkit ou le Haida quand il offre un potlatch à ceux qu'il provoque à une générosité plus dispendieuse encore que la sienne; le kula des îles Trobriand s'accompagne d'un commerce moins noble qui porte sur des objets d'utilité pratique; l'esclavage et la polygamie devaient ouvrir la porte inévitablement à l'exploitation systématique et plus ou moins âpre du travail d'autrui; et les grands éleveurs nomades connaissent déjà le confort et le luxe, réservés aux seuls riches, les tapis et les coussins qui rendent la tente agréable et les lits moelleux. Mais ce ne sont là que des débuts. Pour que ces germes pussent se développer, il a fallu les progrès de la technique, l'accumulation des métaux précieux élevés à la dignité de moyen d'échange courant, l'invention de la monnaie frappée, la spécialisation du commerce et de l'industrie, l'organisation de plus en plus hardie du crédit, le capitalisme enfin. Mais ici j'en arrive aux civilisations déjà brillantes de l'Orient et des pourtours de la Méditerranée, qui nous mettent au delà des frontières de l'ethnologie, et à ces problèmes dont il convient de laisser l'examen et la solution aux spécialistes de l'histoire économique.

M. Eugène Cavaignac a fait, dans son bel article sur l'*Apparition du Capitalisme à Athènes au siècle de Périclès*, un rapprochement bien suggestif entre deux textes classiques; Hérodote prête à Solon cette opinion, qui est celle d'un sage, d'un sage dont les regards sont encore tournés vers le passé: « Un

» homme qui a de grands trésors n'a guère que deux avantages  
» sur un modeste propriétaire : il peut satisfaire certains capri-  
» ces, et il est en état de résister à de grandes et subites catas-  
» trophes. » Thucydide met un tout autre langage dans la  
bouche de Périclès : « Seuls nous nous servons de nos richesses  
» non pour briller, mais pour agir. » Pendant bien longtemps  
les richesses n'ont servi qu'à briller. Mais si elles n'avaient  
pas pu servir à briller, elles n'auraient jamais été réunies, et  
peut-être n'aurait-on jamais eu l'occasion de les employer à  
agir.

Dans ce régime où les caractères de l'homme économique se  
sont enfin nettement dessinés, dans ce régime caractérisé en  
somme par deux traits nouveaux, l'enrichissement illimité de la  
technique industrielle et un extraordinaire développement du  
crédit, des valeurs morales qui ont du prix ont pu se perdre. Un  
chef des îles Tonga, Finau, inquiet de l'introduction parmi  
son peuple de l'argent monnayé, disait à Mariner : « elle nous  
» conduira à accumuler des biens au lieu de répartir nos tré-  
» sors entre ceux qui sont dans le besoin, comme il convient  
» à un chef ». C'était voir très juste. La vie devait devenir  
plus âpre, la concurrence plus cruelle. La richesse allait être  
plus ardemment convoitée, la propriété défendue avec une  
rigueur voisine parfois de la férocité. Et, par ailleurs, il est  
curieux de constater que ce n'est que tout récemment qu'on a,  
par des dispositions juridiques ingénieuses, protégé dans nos  
sociétés les droits intellectuels que tant de sauvages savent  
scrupuleusement respecter.

Je ne m'attarderai pas à démontrer qu'il y a eu d'incontes-  
tables compensations. Mais la question qui se pose à présent  
est de savoir si la différence entre les deux régimes est aussi  
profonde qu'il y paraît au premier abord. Des deux traits nou-  
veaux, il en est un qui ne nous retiendra pas longtemps : le  
développement du crédit est, par rapport à l'accumulation des  
richesses, un moyen ; mais la technique perfectionnée a rendu  
possible la multiplication et le raffinement des jouissances maté-  
rielles, le confort et le luxe ; et le confort et le luxe ne seraient-  
ils pas la fin à laquelle visera dorénavant l'enrichissement de  
l'individu ou des groupes ?

A première vue, on sera tenté de répondre oui, sans aucune  
restriction. Et pourtant ! c'est pour une faible part que le plai-

sir physique, tout compte fait, entre dans les satisfactions du confort et du luxe. Combien de fois ceux-ci ne sont-ils pas une source de trouble, d'ennui, de vexation ? Le vêtement élégant est rarement plus commode que celui qui ne l'est pas, et qui par là peut s'adapter infiniment mieux à son objet. Le téléphone, dont un homme un peu occupé ne peut plus guère se passer, ouvre la porte aux entreprises de tous les importuns et aux persécutions de tous les indiscrets. Nous ne nous en soumettons pas moins aux conventions de la mode et de la vie sociale, par l'effet d'une contrainte dont il n'est pas possible de secouer le joug. Si nous cherchons les ressorts cachés de cette contrainte, nous verrons bientôt que celui qui se pose en homme raffiné passe assez généralement, à tort ou à raison, pour un homme supérieur et qu'un vêtement élégant, une habitation somptueuse, des distractions coûteuses, sont presque toujours moins la satisfaction en vue de laquelle on a recherché la fortune, que le signe, sincère souvent, mais parfois trompeur, d'une richesse qui est en même temps l'assiette d'un certain rang social, et par suite l'occasion d'une satisfaction d'amour-propre.

Si nous nous inspirons du mot de Périclès, nous dirons que l'action n'est pas venue se substituer à l'éclat, mais qu'elle s'est placée à ses côtés pour le rendre plus intense. Briller est encore une des fins principales de l'activité sociale, et l'on brille toujours par l'effet de la munificence, de l'ostentation et de la domination. Il faut s'en réjouir. Le donneur de potlach des Indiens de l'Amérique du Nord-Ouest trouve son correspondant dans nos sociétés : c'est le mécène, fondateur d'Universités, créateurs de laboratoires, constructeur d'hôpitaux et de musées, combien plus utile, plus éclairé, plus intelligent que son humble prédécesseur, qui auprès de lui n'apparaît plus que comme un prodigue fanfaron et borné. Celui qui, dans les îles Trobriand, caresse des yeux son précieux soulava, et le montre avec orgueil à ses amis, annonce le collectionneur, l'amateur d'art de chez nous qui fait de lourds sacrifices pour enrichir sa galerie d'un tableau de maître ; mais quel écho plus riche la contemplation de ce tableau éveillera dans l'âme de ceux qui auront la bonne fortune de l'admirer ! Faut-il ajouter que, si l'esprit de domination ne s'exerce plus sur la femme, qui a cessé d'être un objet de propriété, ni sur l'esclave, que les législa-

tions des peuples civilisés ont partout libéré, la richesse n'a pas cessé de donner le moyen de plier à sa volonté la volonté d'autrui ; mais ceux qui ont pu user de ce moyen-là, ont souvent fait servir leur pouvoir à des fins d'une incontestable grandeur, vastes travaux, développement des moyens de communication, organisation de l'industrie, tout ce dont notre civilisation moderne se plaît à s'enorgueillir.

\*  
\*\*

Ainsi, à tous les niveaux de la civilisation apparaît quelque chose de constant : les mobiles derniers de l'activité humaine, qui ne sont pas des mobiles proprement économiques, mais des mobiles sociologiques auxquels les mobiles économiques sont subordonnés.

Ici, nos réflexions se tourneront en quelque sorte d'elles-mêmes vers un des problèmes les plus débattus de la théorie de l'histoire. Depuis le dix-neuvième siècle et surtout depuis sa dernière décennie, les historiens ont été de plus en plus nombreux à admettre qu'une explication satisfaisante des faits du passé ne peut être cherchée que dans l'action des phénomènes économiques. Je suis convaincu que ç'a été un grand progrès, et que nous n'avons pu que gagner à abandonner d'autres procédés d'interprétation qui recouraient de préférence aux caractères, aux volontés, aux calculs, aux manœuvres plus ou moins heureuses de certains individus influents, ou au pouvoir qu'on prêtait aux idées abstraites de grouper les hommes et de les conduire à l'action. De l'interprétation économique de l'histoire, je crois que, certains paradoxes écartés, on peut à peu près tout retenir. Mais on pourra peut-être beaucoup y ajouter. Je ne conteste pas l'exactitude de ses analyses, mais je me demande si la sociologie qui y est incluse, ne devrait pas céder le pas à une autre sociologie, à la fois plus générale et plus riche. Les traits de l'homme économique, qu'elle s'attendait à retrouver partout, ne sont guère accusés chez le primitif. Une sociologie qui se ramène à une économie politique ne peut donc être universellement valable. Si l'attrait des richesses et le désir d'accumuler des biens peuvent s'expliquer eux-mêmes par la préoccupation bien plus répandue de se classer dans la hiérarchie des hommes, par l'amour-propre individuel en même temps que par la rivalité des groupes, nous aurons peut-être trouvé un procédé

de généralisation qui aidera à construire cette sociologie applicable à tous les temps, à tous les peuples, à tous les niveaux de civilisation que l'histoire implique et dont, si elle ne veut être en quelque sorte suspendue dans le vide, elle réclame impérieusement l'élaboration.

\*  
\*\*

#### ETUDIANTS,

Le recteur, qui, pour la troisième et dernière fois, se conformant aux traditions de notre Université, s'adresse à vous à la fin de son discours de rentrée, court le risque de se sentir embarrassé, si, vous ayant dit déjà ce qui surtout lui tient au cœur, il veut éviter de se répéter. Mais faut-il vraiment avoir peur de se répéter, quand c'est pour vous exhorter une fois de plus à aimer la science et à respecter la vérité ?

Cette année académique s'ouvre au moment où d'angoissantes préoccupations assaillent le monde civilisé tout entier, dont la solidarité n'est jamais apparue plus clairement que dans cette détresse. Partout on perçoit les échos des craintes des esprits inquiets ou des espérances corrélatives des âmes turbulentes. L'évènement, nous l'espérons bien, ne justifiera ni les unes ni les autres et nous aurions grand tort de perdre notre confiance et notre sang-froid. Ce sont des vertus que les jeunes ont le devoir de pratiquer autant et plus que leurs aînés.

Si pourtant, en quelque jour que je souhaite lointain, s'imposent le courage des résistances légitimes, la résignation aux sacrifices indispensables ou l'audace des réformes salutaires, rien ne sera plus dangereux que de s'abandonner aux entraînements de la passion ou de céder à l'attrait d'une facile et aveugle soumission. Vos meilleurs guides, ce seront toujours l'observation, l'esprit critique, la réflexion. L'autorité de la science et la liberté de la pensée seront plus que jamais nécessaires. Les prétendus remèdes qui entraveraient l'une ou compromettraient l'autre, quelque séduisants qu'ils puissent être, il faudra trouver assez de force d'âme pour les rejeter, même au milieu des pires difficultés. Ce sera le moment de rester inébranlablement fidèles aux principes qui donnent à notre Université sa raison d'exister, et à ses professeurs, à ses étudiants, à ses amis leur foi vive en son avenir.

---